



Appel à manifestation d'intérêt 2019

Pour l'implantation ou le développement de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

1- Contexte :

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule autour de 5 engagements et a pour ambition d'améliorer la situation sociale et économique de la population dont il convient de favoriser notamment l'élévation du niveau de qualification en adéquation aux besoins du territoire.

Cette action conjointe de l'État et des collectivités territoriales doit également permettre de renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi par **un accompagnement de tous vers l'emploi**. La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail.

Pour les publics les plus en difficulté, un soutien accru est accordé au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, qui permet de redonner une perspective d'emploi à des publics durablement éloignés du marché du travail.

Ce soutien à l'IAE est inscrit autour de quatre axes :

1. Permettre le déploiement d'initiatives innovantes visant à faciliter la structuration des SIAE sur les territoires ;
2. Renforcer l'employabilité du public accueilli dans les SIAE ;
3. Créer de nouvelles dynamiques de collaboration entre les acteurs IAE mais également ceux de l'Economie Sociale et Solidaire et du secteur marchand ;
4. Offrir un maillage territorial efficace et cohérent en termes d'offres de service économique et d'insertion.

2- L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) :

- Implantation géographique :

L'AMI 2019 s'adresse aux SIAE implantées ou en ayant le projet sur les zones territoriales ciblées du plan pauvreté et du PACTE pour la réussite de la Sambre - Avesnois -Thiérache qui souhaitent :

- Priorité 1 : développer ou constituer une entreprise d'insertion (EI) ;
- Priorité 2 : développer ou constituer une entreprise de travail temporaire d'Insertion (ETTI)
- Priorité 3 : développer une association intermédiaire (AI)
- Priorité 4 : Développer tout ou partie de l'activité d'un Atelier chantier d'insertion(ACI) en EI ;

✓ **Les territoires retenus au regard de l'intensité du taux de pauvreté pour 2019 :**

- Pour le département du Nord :
 - La commune de Roubaix
 - La Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis
 - L'arrondissement d'Avesnes (PACTE SAT)

- Pour le Département du Pas de Calais :
 - L'Arrondissement de Boulogne
 - L'Arrondissement de Calais

- Pour le Département de l'Aisne :
 - La communauté d'agglomération du Saint Quentinois
 - La communauté d'agglomération Chauny -Tergnier -La Fère
 - L'arrondissement de Vervins (PACTE SAT)

- Pour le Département de l'Oise :
 - L'Agglomération CREIL SUD OISE
 - La Commune de Méru

- Pour le Département de la Somme :
 - La Communauté de communes de l'Est de la Somme

✓ **Les projets :**

Les projets préciseront comment ils s'articulent avec l'offre existante localement et comment ils contribuent au développement équilibré du territoire.

- Articulation et contribution à la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales :

Les projets préciseront s'ils s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques de l'Etat et des collectivités territoriales, par exemple au titre de l'économie sociale et solidaire, du développement durable ou de la politique de la ville.

Le cas échéant, ils préciseront comment ils concourent à leur mise en œuvre et quels moyens ils peuvent mobiliser à ce titre.

- Secteurs d'activité :

Pour offrir des opportunités de parcours à des publics différents ou élargir les possibilités d'insertion dans l'emploi à l'issue d'un parcours en SIAE, il est attendu que les projets prennent en compte les prévisions et difficultés de recrutement en HdF 2019, (cf. Synthèse BMO) ainsi que les dynamiques de l'économie circulaire et de la transition énergétique

- Publics accueillis :

Le public recruté se doit d'être résident des territoires ciblés.

Outre le respect des critères généraux permettant la délivrance de l'agrément IAE par Pôle Emploi, il est attendu des projets qu'ils portent un intérêt particulier à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, des demandeurs d'emploi de très longue durée (DELTD)

Le cas échéant, ils préciseront s'ils ciblent un type de public particulier.

D'autre part, conformément à l'instruction du 21 décembre 2016 relative à l'insertion des bénéficiaires de la protection internationale, il est recommandé de favoriser l'accès des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui disposent d'un titre de séjour qui les rend éligibles à tous les dispositifs de droit commun) dans les dispositifs d'insertion et notamment au sein des structures d'insertion. Des projets dédiés à l'insertion de ces publics pourront également être soutenus.

Par ailleurs, pour accompagner et cadrer la dynamique de développement des structures, les critères de priorité pour 2019 sont les suivants :

- ✓ les projets proposés doivent être susceptibles de démarrer courant 2019 et au plus tard au 4^{ème} trimestre 2019. En conséquence, les études de faisabilité devront débuter au 2^e trimestre 2019. L'étude de faisabilité ainsi que l'appui en ingénierie pour la conduite du projet pourront faire l'objet d'un accompagnement financier. La fiche « Appel à projet FDI Plan Pauvreté » sera alors complétée et transmise dans la réponse globale.
- ✓ Les structures qui recrutent ou qui s'engagent à recruter les publics prioritaires résidents sur les territoires visés.
- ✓ Les structures qui assurent un accompagnement socio-professionnel et l'accès à la formation ;
- ✓ Les structures qui ont de bonnes performances en termes de sortie ;
- ✓ Les structures de taille significative, permettant un collectif de travail et un encadrement apportant une valeur ajoutée au parcours d'insertion ;
- ✓ Les structures des filières prioritaires et secteurs porteurs: numérique, économie circulaire et la diversification d'activités pour favoriser en particulier la mixité des publics.

3- Réponses à l'appel à manifestation d'intérêt

- Destinataires de l'appel à manifestation d'intérêt :

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute structure ayant un projet de création d'une nouvelle SIAE ou un projet de développement sur les territoires ciblés qu'elle soit ou non déjà conventionnée au titre de l'IAE dans les départements concernés.

- Dossier de candidature devra comporter :

- 1 - Une lettre officielle de soumission de candidature
- 2 - Un descriptif du projet d'insertion et de la structure porteuse (fiche projet à renseigner),
- 3 - Une note d'opportunité (contexte, éléments de diagnostic, étude de faisabilité),
- 4 - Un budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) sur trois années intégrant les cofinancements envisagés.

La pertinence des projets présentés sera jugée en particulier sur la base des critères suivants :

- ✓ L'adéquation du projet à la réalité économique et sociale du territoire concerné
- ✓ La qualité des moyens humains mobilisés pour assurer la mise en œuvre et la gestion du projet
- ✓ La qualité des moyens matériels mis à disposition
- ✓ Les processus, méthodologies et outils d'accompagnement proposés
- ✓ La viabilité financière du projet et notamment la capacité à avancer les dépenses dans l'attente du versement des aides
- ✓ La capacité à mobiliser un partenariat local, à s'intégrer dans le tissu économique et social local
- ✓ La contribution au développement durable

Il est à adresser en 2 exemplaires au plus tard le Vendredi 3 mai 2019 à 12 heures, délai de rigueur à :

DIRECCTE Hauts-de-France
Service Insertion professionnelle
40 rue de la vallée 80042 AMIENS CEDEX 1

ET par voie électronique : hdf.sip@direccte.gouv.fr

Les porteurs pourront être contactés par la DIRECCTE en vue d'un entretien. Les projets retenus seront ensuite soumis pour avis au CDIAE avec présentation en séance par les porteurs.

En cas d'accord, les candidats sélectionnés déposeront, dans le cadre du processus classique, un dossier unique d'instruction.

Documents à télécharger :

PLAN PAUVRETE -SAT 2019 FICHE 1 PROJET .docx

PLAN PAUVRETE-SAT 2019 FICHE 2 budget_previsionnel .xls

PLAN PAUVRETE - SAT 2019 FICHE 3 cahier des charges fdi_.docx

PLAN PAUVRETE - SAT 2019 FICHE 4 FDI.docx

AVRIL_BMO2019_HDF1.pdf